



1 jour (7 heures)



> 21/06/2019
> 05/12/2019



Adhérent :
790 € HT
Non-adhérent :
940 € HT
Repas compris



Public concerné :
Trésoriers, financiers souhaitant se familiariser avec les différentes contraintes réglementaires et anticiper les risques de non-conformité



Prérequis :
Culture financière et bases comptables



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :
Formation présentielle - Travail de groupe

LA CONFORMITÉ POUR LE TRÉSORIER

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le cadre réglementaire
- Connaître les différents risques de non-conformité impactant la mission du trésorier
- Savoir mettre en place une fonction conformité

PROGRAMME

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LES PRINCIPAUX RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

- La lutte contre la corruption
 - Les différents types de corruption : passive, active, publique, privée
 - Le cadre international : prise en compte de l'application extraterritoriale des lois américaine et britannique
 - Le cadre national : mise en œuvre de la loi Sapin
 - La politique anti-corruption : critères à observer, politique anti-cadeaux, politique des invitations, contrôle des parties tierces, etc.
 - Les autorités de contrôle : AFA
 - Les sanctions
- La lutte contre le blanchiment
 - La définition du blanchiment
 - Le cadre international, européen et national
 - Les personnes concernées
 - Le contrôle des transactions
 - La politique et les lignes directrices
 - Les autorités de contrôle : Tracfin
 - Les sanctions
- La conformité EMIR
 - Le *reporting* EMIR des instruments financiers (J+1)
 - La réconciliation de portefeuille
 - Le règlement des différends
 - La réconciliation des confirmations
 - La compensation (si applicable)
 - La collatéralisation (si applicable)

- La conformité MIFID
 - Choisir et déclarer son statut
 - Le *reporting* MIFID (si applicable)
- Les points réglementaires divers
 - La déclaration FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*)

Travail de groupe

- Analyse de différentes situations de non-conformité, diagnostic et recommandations

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE CONFORMITÉ

- *Compliance Officer* et département *Compliance* et relations avec le département juridique, les ressources humaines et le département finances
- La mise en place d'un code de bonne conduite à l'égard des salariés et des parties tierces
- Les clauses contractuelles
- La cartographie des risques et le suivi
- Les procédures de vigilance et de contrôle interne et externe, contrôle comptable
- Les obligations déclaratives
- La formation des salariés
- Les dispositifs d'alerte
- Les sanctions disciplinaires